



Facture sans lettre de mission et sans prix avant

Par eephyne

Bonjour.

J'ai un souci avec un expert-comptable.

Lors de la création de notre entreprise, nous avons commencé à aller voir un expert comptable pour travailler avec lui.

Il nous facture pour la création de la société alors que nous ne sommes finalement pas passé par lui.

Pour expliquer le pourquoi du comment:

Nous avons commencé à discuter avec eux fin d'année 2020. après deux rendez-vous, nous n'avons pas été plus loin car nous avons les travaux à réaliser avant.

En juin, nous sommes revenu vers eux pour créer la société mais lorsque nous avons eu le document en main, c'est là que nous avons vu le prix de constitution qui nous à semblé excessif et surtout nous n'étions pas au courant de ce prix.

Nous n'avons signé aucun devis, ni aucune lettre de mission et nous avons décidé de passer par un autre expert comptable.

Il nous facture la réalisation du dossier.

Ils ont toujours été vague sur le cout mais après recherche nous avons trouvé une trace en janvier (6 mois avant) qu'en effet il nous avait écrit que la constitution coutait 1500? (honoraires, frais de greffe et annonce légale).

A ce moment là nous ne savions pas combien coutait les frais de greffe et annonces légales (toute la partie administrative en soit) et pensions que le gros du prix était justement ces parties là. Il ne nous à jamais été clairement stipulé le détail de ces différentes parties (et si nous savions que moins de 300? était consacré à l'administratif, nous aurions déjà essayé de trouver un autre expert-comptable).

Nous avons reçu une relance de facture plusieurs mois après, auquel nous avons appelé pour s'expliquer. Nous n'étions clairement pas d'accord évidemment et la discussion s'est fini plutôt abruptement.

Depuis nous avons reçu plusieurs lettre de relance et l'affaire est maintenant arrivé devant un huissier de justice.

Pour nous, il y a eu clairement un manque d'informations sur le prix de la prestation (et son détail) avant sa réalisation, et le fait de nous donner la facture au moment de donner le dossier et la lettre de mission et nous obliger à payer alors que nous n'avons ni utilisé le document ni signé la lettre de mission ne nous parait pas être un comportement normal non plus.

Est-ce que nous sommes dans notre droit ?

Je sais qu'une absence de lettre de mission ne rend pas tout travail de l'expert comptable quaduc, mais la façon dont cela à été fait ne nous semble pas correcte non plus.